

# commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Vingt-neuvième session*

*Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 3 - 7 juillet 2006*

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

##### **PARTIE I: INTRODUCTION**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
2. Rapport du Président sur les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité exécutif

##### **PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE**

3. Amendements au Manuel de procédure

##### **PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX**

4. Projets de normes et de textes apparentés à l'étape 8 de la Procédure (c'est-à-dire ceux soumis à l'étape 5 avec omission recommandée des étapes 6 et 7 et ceux soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée)
5. Avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5
6. Annulation de normes et de textes apparentés du Codex en vigueur
7. Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés ainsi qu'à l'interruption d'activités

##### **PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET**

8. Questions financières et budgétaires
9. Planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius

## **PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE**

10. Suite donnée à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires
  - a) Situation générale
  - b) Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex
11. Questions découlant des rapports de la Commission, des comités et des groupes spéciaux du Codex
12. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
13. Projet et fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex
14. Autres questions soumises par la FAO et l'OMS

## **PARTIE VI: ELECTIONS ET NOMINATIONS**

15. Élection du Président et des Vice-Présidents de la Commission
16. Désignation des pays chargés de nommer les présidents des comités et des groupes spéciaux du Codex

## **PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS**

17. Questions diverses
18. Adoption du rapport

---

### **CALENDRIER PROVISOIRE PARTIE I – PARTIE VII**

<b>DATE</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>
Lundi 3 juillet	1-3, 15, 4-7
Mardi 4 juillet	8-12
Mercredi 5 juillet	13, 14, 16, 17
Jeudi 6 juillet (matin)	(si nécessaire)
Vendredi 7 juillet (après-midi)	18 (Adoption du rapport)

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Généralités :** À sa cinquante-septième session (Genève, décembre 2005), le Comité exécutif a recommandé que la vingt-neuvième session de la Commission dure cinq jours. Exception faite du point 15 de l'ordre du jour, pour lequel le processus d'élection sera ouvert le premier jour de la session et se poursuivra jusqu'à mercredi, il est souhaitable que tous les points soient examinés dans l'ordre préétabli. L'adoption du rapport aura lieu vendredi 7 juillet dans l'après-midi.

### **PARTIE I: INTRODUCTION (Points 1 à 2 de l'ordre du jour)**

Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour. Conformément à l'article V.7 du même règlement intérieur, le Comité exécutif fait rapport à la Commission sur les sessions qu'il a tenues depuis la session ordinaire précédente de la Commission.

### **PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE (Point 3 de l'ordre du jour)**

La Commission a été invitée à examiner les amendements au Règlement intérieur dont elle a été saisie par le Comité du Codex sur les principes généraux le cas échéant. Pour que des amendements au Règlement intérieur puissent être adoptés, il faut que la majorité des membres de la Commission soient présents et que les deux tiers des suffrages exprimés soient favorables (articles VI.7 et XV.1).<sup>1</sup> Ces amendements n'entrent en vigueur qu'après approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XV.1). La Commission peut également être invitée à examiner d'autres amendements au Manuel de procédure communiqués par le Comité du Codex sur les Principes généraux. Le quorum nécessaire pour que ces amendements puissent être adoptés est le quorum habituel (Article VI.7). Ces amendements entrent en vigueur dès l'adoption du rapport de la présente session de la Commission.

### **PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Points 4 à 7 de l'ordre du jour)**

La Commission est invitée à examiner des projets de normes et de textes apparentés dont elle a été saisie pour adoption par des comités et des groupes spéciaux du Codex: projets soumis à l'étape 8 de la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex, projets soumis à l'étape 5 avec omission recommandée des étapes 6 et 7 et projets soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée. La Commission est aussi invitée à confirmer l'annulation de normes et de textes apparentés du Codex en vigueur, comme recommandé par des comités et groupes spéciaux du Codex. Elle est également invitée à approuver des propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés (y compris la modification ou la révision de textes en vigueur) ainsi que des propositions d'interruption d'activité, en tenant compte de l'avis du Comité exécutif formulé dans le cadre de l'examen critique.

### **PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET (Points 8 à 9 de l'ordre du jour)**

Le Secrétariat présentera à la Commission un rapport sur les questions financières et budgétaires, y compris les dépenses de l'exercice financier précédent. La Commission sera invitée à entériner les prévisions et les recommandations du Comité exécutif relatives à l'établissement du Plan stratégique 2008-2013.

### **PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE (Points 10 à 14 de l'ordre du jour)**

À sa vingt-sixième session, la Commission a approuvé un certain nombre de propositions relatives à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires. La Commission sera invitée à prendre note des progrès accomplis à cet égard et à suivre l'Examen de la structure du Codex par comités et le mandat des organes subsidiaires. Elle sera également invitée à examiner des questions découlant de sa session précédente et

---

<sup>1</sup> Le nombre de Membres de la Commission étant actuellement de 173, le quorum à atteindre à cette fin est de 87 membres.

soumises par ses organes subsidiaires, y compris les travaux futurs du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens et à l'alimentation animale. Elle sera informée de la situation en ce qui concerne les relations entre la Commission et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Conformément aux Principes régissant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius<sup>2</sup>, une liste des organisations admises au statut d'observateur sera présentée à la Commission. À sa vingt-cinquième session (session extraordinaire), la Commission a demandé à être tenue informée de l'état d'avancement et des opérations du projet et du fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex. Un rapport de situation lui sera présenté à cet égard. La Commission sera invitée à examiner des questions qui lui seront soumises par la FAO et par l'OMS, notamment le processus consultatif relatif à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres.

## **PARTIE VI: ÉLECTIONS ET NOMINATIONS (Points 15 à 16 de l'ordre du jour)**

L'élection du Président et des Vice-Présidents de la Commission est régie par l'article III.1 du Règlement intérieur. Compte tenu de la nature séquentielle du processus d'élection, un calendrier spécifique est établi à cet effet. On trouvera une note explicative détaillée sur la procédure d'élection et le vote dans le document ALINORM 06/29/2. Conformément à l'article XI.10 du Règlement intérieur, la Commission est également tenue de désigner des pays chargés de nommer les présidents des comités et groupes spéciaux du Codex (« pays hôtes »).

## **PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS (Points 17 et 18 de l'ordre du jour)**

Conformément à l'article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS peuvent, après communication de l'ordre du jour provisoire, proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Commission adoptera le rapport de sa vingt-neuvième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

---

### **PROJET DE CALENDRIER POUR L'ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION**

	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (LE CAS ÉCHÉANT)
<b>Président:</b>	Lundi, 13 heures	Mardi , 12 heures	Mardi ,17 h 30
<b>Vice-Présidents:</b>	Mercredi, 9 h 30	Mercredi, 15 heures	Mercredi, 17 h 30

---

<sup>2</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, quizième édition.